



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles



juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles



Le Président de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des établissements

Le Directeur

Michel Cormier

juillet 2010

Sommaire



Présentation	5
La stratégie en matière de recherche	7
I – Le LEAV – Laboratoire de l'école d'architecture de Versailles	7
II – La valorisation culturelle	8
1 ● La Maréchalerie, Centre d'art contemporain	8
2 ● Partenariats	9
La stratégie en matière de formation	11
I – La formation initiale	11
II – La formation continue	12
1 ● L'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre	12
2 ● La préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État	12
Stratégie en matière de vie étudiante	13
I – L'étudiant, acteur de la vie de l'établissement	13
1 ● La participation des étudiants à la vie institutionnelle de l'école	13
2 ● L'association des étudiants à la gestion quotidienne de l'établissement	13
3 ● L'association des étudiants à la vie du Réseau des écoles d'architecture	13
II – Qualité de la vie associative	13
1 ● La vie associative	14
2 ● Le soutien à l'initiative	14
3 ● Le développement de l'esprit d'appartenance	14
III – Les dispositifs et les pratiques permettant aux étudiants de bénéficier d'une réelle qualité de vie	14
1 ● L'accueil et le suivi des étudiants	14
2 ● Les facilités matérielles	14
3 ● L'environnement numérique de travail	15
4 ● L'insertion et l'orientation	15
5 ● Santé et handicap	15
6 ● La vie sportive	15
7 ● Les relations avec le CROUS	15
8 ● Nature et objet des partenariats avec la ville et la Région	15
9 ● Politique d'emploi étudiant	16

Stratégie en matière de relations extérieures	17
I – La mairie de Versailles	17
II – L'Ordre régional des architectes	17
III – Les relations inter-écoles	17
IV – L'École nationale supérieure du paysage de Versailles	18
V – L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	18
Stratégie en matière de relations internationales	19
I – Les échanges d'étudiants	19
1 ● Les programmes Erasmus/Socrates	19
2 ● Les conventions particulières	19
II – Les voyages d'études	20
III – Les partenariats en matière de recherche	20
IV – Le site Internet	21
La gouvernance	21
I – Les TIC	21
II – La gestion des ressources humaines	22
1 ● Une politique de gestion des emplois enseignants qui tente de prendre en compte le prochain changement de statut en EPSCP	22
2 ● Une politique de gestion des personnels ATOS à adapter aux nouvelles missions de l'école	22
III – La politique budgétaire et financière	23
1 ● Une stratégie bien affichée	23
2 ● Une organisation à conforter	24
3 ● Une rigidité croissante du budget	24
IV – La politique immobilière	24
1 ● Une réflexion à mener autour de l'organisation de la gestion patrimoniale	24
2 ● Un patrimoine nouveau à entretenir	25
V – L'hygiène et la sécurité	25
VI – L'identité de l'établissement	25
Conclusion et recommandations	27
I – Les points forts	27
II – Les points faibles	27
III – Les recommandations	27
Liste des sigles	29
Observations du directeur	31
Organisation de l'évaluation	37

Présentation



L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) est placée sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et a le statut d'EPA "Établissement public administratif". En France, elle est l'une des vingt écoles publiques qui dispensent un enseignement supérieur de l'architecture délivrant en cinq ans le diplôme d'État d'architecte et l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

L'ENSA-V compte parmi les six écoles de la région parisienne. Créée en 1969, elle occupe un site privilégié au cœur de Versailles, face au château. En effet, elle est installée dans les bâtiments classés monuments historiques de la Petite Écurie du Roy et de la Maréchalerie, sur le domaine du château de Versailles. Depuis 2004, La Maréchalerie abrite un Centre d'art contemporain qui permet à l'école d'accueillir des artistes posant "un regard décalé" sur "les problèmes posés par une situation urbaine"¹. Par ailleurs, l'école se caractérise par une longue tradition de recherche puisque son premier laboratoire, le Ladrhaus, a été fondé dès 1973, soit quatre ans après sa création.

À la rentrée 2009, l'école regroupe une centaine d'enseignants et environ un millier d'étudiants. Cette même année, elle a délivré 131 diplômes d'État d'architecte.

Par ailleurs, l'ENSA-V est partenaire du PRES "Universud Paris" (six membres fondateurs et quinze membres associés).

Comme les autres écoles d'architecture, l'ENSA-V vit actuellement une période de profondes mutations : mise en place du LMD récente, demande de changement de statut pour l'école, allant de pair avec la modification du statut des enseignants et la possibilité pour les étudiants de soutenir un doctorat d'architecture.

¹ http://www.versailles.archi.fr/centre_art.php?page=marchalerie "Le mot de Nicolas Michelin".

La stratégie en matière de recherche



I – Le LEAV – Laboratoire de l'école d'architecture de Versailles

La recherche est de tradition à l'ENSA-V, la création de l'actuel laboratoire, regroupant l'ensemble des enseignants, est récente, elle date de juin 2009. Ce laboratoire comprend 26 enseignants (qui n'ont pas, rappelons-le, le statut d'enseignant-chercheur), dont cinq HDR, trois ingénieurs de recherche dont l'un est docteur et 35 doctorants (inscrits à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines). Il est en phase de structuration, et résulte de la fusion du laboratoire le plus ancien le LADRHAUS fondé en 1973, d'une équipe plus récente Culture Constructive ainsi qu'une partie des membres d'un autre laboratoire le GRAI, dissous en 2008. L'arrivée récente de chercheurs, venus par mutation à la faveur de départs en retraite, a permis d'étoffer son potentiel.

Cette création-fusion a été fortement encouragée par la direction et le Conseil d'administration de l'école, qui ont aménagé des locaux dans la Maréchalerie pour que les chercheurs puissent être présents dans l'établissement. La question des moyens matériels autres ne se pose pas encore, la période actuelle étant centrée sur le choix d'orientations scientifiques. Le budget actuel est de 120 000 euros, en légère diminution depuis quatre ans.

Deux préoccupations dominent actuellement : décliner une orientation scientifique centrée sur "la conception architecturale" et définir le contenu d'un doctorat centré sur "le projet" et en relation forte avec le master recherche actuel.

La réflexion scientifique s'élabore au sein du conseil de laboratoire, qui réunit le directeur et deux représentants de chaque thématique interne actuelle : "Actualité des modernismes" (AM-HAUS), "Innovation, conception, architecture et développement durable" (ICADD), "Culture, architecture, technique" (CAT), "Recherche, métropoles, architectures, politiques" (ReMAP). L'objectif d'ensemble est de "croiser les regards" sur le paysage, la ville et la technique, autour de trois axes principaux : l'approche "procédurale (la chaîne des acteurs de la production architecturale), l'approche culturelle (le corps de connaissances partagées) et l'approche théoricienne (conceptualisation-matérialisation)". La transition avec les orientations antérieures, où dominait une "forte historicisation des objets et problématiques de recherche" et qui draine encore le plus grand nombre de doctorants, prendra du temps. Le déséquilibre interne actuel, héritage du passé, entre deux grosses équipes (AM-HAUS et ReMAP) et deux plus petites (ICADD et CAT), devrait se résorber progressivement. C'est à travers la mise en place prévue d'un séminaire mensuel, d'autre part dans la réponse commune à des appels d'offres que doit se réaliser progressivement une approche commune à partir des spécialisations de chacun.

La réflexion associée au doctorat fait l'objet de discussions qui semblent le fruit d'une réflexion intense et qui se déroulent dans le cadre de la CPR, puisqu'il n'existe pas statutairement de Conseil scientifique. La création de ce dernier est annoncée depuis deux ans ; dans l'attente de l'évaluation de l'AERES, elle a été repoussée, les changements dans l'organisation de la recherche contribuant également à la retarder. Le débat porte sur la question du contenu d'un doctorat en architecture centré sur "le projet" ; il se nourrit des orientations scientifiques des uns et des autres ainsi que de l'acquis des laboratoires antérieurs.

Le nombre de doctorants actuellement inscrits (35) est important, au regard du faible nombre d'enseignants habilités (5), de même que celui des soutenances réalisées (18 depuis 2004). Il faudra sans doute veiller, dans le contexte de la réorganisation institutionnelle du doctorat en architecture, à ne pas fragiliser les thématiques qui ont fondé la capacité de l'école à attirer des doctorants, tout en soutenant les nouvelles orientations de recherche. De plus, l'attachement au "projet", naturel dans la discipline, ne doit pas conduire à la mise en place d'un doctorat qui déboucherait sur la soutenance de l'équivalent d'une thèse d'exercice.

¹ L'ENSA Val de Seine compte au total quelque deux cents intervenants, la moitié environ étant financée sur budget de l'État, l'autre par des CDD et des vacations, sur budget de l'école.

Les relations scientifiques existantes (avec Marne-la-Vallée, Grenoble, Cergy, Cachan...) dépendent des spécialités de chacun des protagonistes de la fusion. Cependant, depuis plusieurs années, il existe une réelle volonté de resserrer les liens avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) à travers d'une part l'école doctorale (qui vient de se réformer), d'autre part la fondation "Fondaterra" (Fondation européenne pour des territoires durables) qui lui est liée et qui vise, entre autres, à mettre un potentiel de recherche public et privé au service de la société via des "recherches-actions". Il faut également citer le pôle de compétitivité "Urba-city" où les chercheurs en architecture et urbanisme trouvent leur place. On peut dire que se met en place, depuis quelques années, un cadre institutionnel permettant à l'école de se positionner favorablement dans le champ scientifique local et régional. Enfin, une politique en faveur de codirections de thèses avec des partenaires étrangers (Danemark, Montréal) s'est également mise en place et devrait s'accroître.

Les supports de publication des membres du laboratoire sont assez variés. Les doctorants publient dans une revue de l'école, *Fabrica*, tandis qu'une autre revue, *EAV*, plus coûteuse et bilingue (français-anglais), témoigne d'une ambition internationale. Sans doute serait-il souhaitable que les écoles d'architecture françaises élaborent une stratégie commune dans le domaine des revues de publication des recherches en architecture.

La stratégie de recherche telle qu'elle a été exprimée par le directeur, le responsable du laboratoire et les responsables des équipes de recherche est donc en cours de réalisation. Ses points forts nous semblent être la volonté d'aboutir en associant les responsables des différentes thématiques de recherche, l'existence de relations locales tournées vers la valorisation et de relations internationales tournées vers la recherche de partenariats. Ses points faibles sont, pour l'instant, l'inexistence d'une stratégie relative au financement de la recherche, qui n'est sans doute pas sans lien avec la tutelle des écoles d'architecture, ainsi que la question des revues où il faut publier.

Enfin, ni point fort, ni point faible, le choix de relations privilégiées avec l'UVSQ, s'il semble pertinent, demandera sans doute beaucoup d'énergie pour que l'école y prenne toute sa place. C'est un autre chantier à venir, sans doute difficile, compte tenu de la spécificité de l'enseignement de l'architecture par rapport aux orientations de l'UVSQ, où le développement de la recherche dans cette discipline n'est pas apparu comme une préoccupation essentielle.

II – La valorisation culturelle

1 • La Maréchalerie, Centre d'art contemporain

La présence d'un centre d'art au sein de l'école d'architecture relève d'une démarche originale propre à l'ENSA-V. Sa création a été réfléchie en 2003, à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, et du lancement de la campagne des travaux de restructuration et d'extension de l'école. Cette initiative innovante est issue de la conviction du directeur qu'une école d'architecture doit s'ouvrir à la complexité du monde et que, pour ce faire, la rencontre avec l'art est décisive. L'objectif est double : réaliser un outil susceptible de servir la pédagogie du projet et refléter à l'extérieur les questionnements et les enjeux des pratiques artistiques et architecturales.

Le centre est situé dans le long et étroit bâtiment de la Maréchalerie. Dans le contexte patrimonial exemplaire du château de Versailles, le lieu qui lui est dédié est singulier, par sa localisation urbaine sur l'axe du château mais lui tournant le dos, par sa configuration spatiale haute et étroite, et ambigu dans sa définition historique composite et réinventée.

Expérimentation et production

Les artistes invités produisent un travail spécifique pour le lieu, engagé spatialement, et par ailleurs acceptent et intègrent une présence des étudiants dans la fabrique de l'œuvre. Leur propos contribue à multiplier et décaler les regards des étudiants et des enseignants sur les modes de production du projet, les incitant à interroger leurs propres travaux pour leur donner un sens qui dépasse les critères formels habituellement avancés.

Après une programmation présentée en amont, des passerelles s'établissent avec des enseignants intéressés, de champs disciplinaires divers, et des étudiants, pour construire des échanges, suivant des temps et des vitesses variables, qui se formalisent dans des *Workshops* ou des groupes de projet.

Les résultats de ces démarches sont présentés lors de trois expositions annuelles. L'engagement des artistes mobilise activement les étudiants et les enseignants dans leur diversité et suscite des œuvres communes de grande portée, dont la visibilité et l'audience augmentent au fil des expériences.

Expositions et débats

Trois expositions annuelles sont organisées. Pour chaque exposition, une publication est réalisée, sur la base de 1 000 exemplaires. Les toutes dernières expositions concernent le travail *in situ* d'artistes de notoriété internationale : Tadashi Kawamata, de septembre à décembre 2009, dont l'exposition a été visitée par 583 élèves et 6 286 visiteurs individuels, et actuellement les frères Campana, designers de Sao Paulo.

En parallèle, un cycle de débats (les débats Manège) est organisé autour de thématiques liées à l'architecture, à l'urbanisme, ou autour de questionnements récurrents d'actualité, entre deux personnalités de disciplines différentes et un artiste invité à présenter son travail.

Comme les expositions, les rencontres sont ouvertes au public mais attirent surtout des publics extérieurs avertis, plus que des riverains. La situation urbaine du Centre d'art, pourtant potentiellement favorable à un rapprochement avec la ville, souffre en effet d'un espace public mal défini.

2 • Partenariats

Des partenariats ont été instaurés : ainsi avec la ville de Versailles, à l'occasion du concours "K d'écoles", lancé en 2009, ou à l'occasion des journées du patrimoine ; avec l'EPMDNV dans le cadre de la Nuit Blanche ; avec La Générale de la Manufacture à l'occasion des participations aux parcours West et, depuis un an et demi, avec l'inscription dans le réseau Tram, association qui fédère des lieux engagés dans la diffusion et la production de l'art contemporain en Île-de-France.

Le centre conduit également des actions de sensibilisation à la création auprès des publics scolaires, auprès des classes à projet artistique et culturel, ou ponctuellement auprès d'établissements scolaires en visites commentées ; il joue aussi un rôle d'appui aux enseignants de ces établissements par la transmission d'outils pédagogiques.

Sur la lancée du concours "K d'écoles", qui s'était donné la Place des Manèges comme sujet, a émergé la suggestion de travailler avec la mairie de Versailles à l'élaboration d'un projet de restructuration de cet espace public, projet visant à organiser la façade institutionnelle du Centre d'art face à la ville en lui donnant une assise urbaine de qualité.

La stratégie en matière de formation



Sur les mille étudiants de l'école, on compte approximativement une petite moitié d'inscrits en licence et un gros tiers en master et doctorat, le reste étant constitué d'étudiants étrangers en mobilité. Le nombre de places offert en première année est d'environ 160, pour un nombre de dossiers de candidature plus de dix fois supérieur.

I – La formation initiale

Comme pour les autres EA l'organisation du cursus se fait sur la licence et le master de façon semestrielle. Chaque semestre les étudiants peuvent répondre à un questionnaire d'évaluation des enseignements.

Sur les trois années de licence, l'enseignement se répartit entre UE de projet et UE des disciplines associées. Au début du 1^{er} semestre (S1) un *workshop* d'Arts plastiques d'un week-end réunit la nouvelle promotion (160 étudiants). En L1 et L2 les UE de projet se partagent entre projet long (11 ECTS) et "studios" de projet (6 ECTS). Cette appellation est donnée par l'EAV aux exercices de projet faits sur un temps court (5 semaines) pour les différencier de ceux faits sur un temps long (11 semaines). Pour chaque semestre l'UE de projet long comporte un programme spécifique. Les "studios" sont colorés d'une thématique correspondant souvent aux disciplines associées (Sciences et techniques pour l'Architecture, Arts plastiques, Histoire,...) et permettant de les intégrer de façon originale à la formation. Cet enseignement fait l'objet d'un appel à idées et les propositions sont discutées puis validées par la Commission de la pédagogie et de la recherche après aller-retour avec le CA. Le taux d'encadrement est de 17 à 18 étudiants par enseignant.

L'enseignement des langues vivantes est également l'un des points forts du cursus.. Il est réparti sur les six semestres à raison de 15 heures par semestre et il est organisé par groupes de niveau L1, L2, L3 confondus. Le niveau en langue fait partie des critères de sélection pour les échanges avec l'étranger, en plus de la lettre de motivation, du projet d'étude et des notes. L'offre se fait sur trois langues : anglais, allemand et espagnol. Il est envisagé de créer un groupe en italien dès que l'opportunité se présentera car il existe de nombreux échanges Erasmus avec l'Italie. On décompte 17 destinations en Europe (EU) et 7 hors Europe. Les 58 places offertes (34 en EU et 24 hors EU) doivent être remplies en totalité après sélection par un jury. Il existe un système d'aide à la mobilité venant de la tutelle, d'Erasmus et de la Région. En échange, l'école reçoit 30 étudiants étrangers (hors Urbana¹).

En L3, le nombre d'étudiants est passé de 152 à 174 entre 2007 et 2010. Le poids de l'UE Projet est de 19 ECTS et l'offre en enseignements associés plus large que lors des années précédentes. Ces derniers sont suivis au choix de l'étudiant. Cette souplesse pédagogique se veut être une amorce de la formation en master. Au semestre 6, un rapport d'étude (15 pages) s'inscrit dans une UE d'approfondissement sur, au choix, une des thématiques associant architecture et autres disciplines ; il fait l'objet d'une soutenance orale de 15 minutes devant un jury de deux enseignants dont l'un de projet.

Le stage ouvrier de L1 est rattaché au champ STA, celui de L2 au champ SHS. En L3 un voyage pédagogique est organisé au dernier semestre en liaison avec le projet long. L'emploi du temps comporte une demi-journée de libre en S1 et une journée entière du S2 au S6.

En master, les enseignements de S7, S8, S9 se répartissent en UE : projet (16 ECTS par semestre), mémoire (10 ECTS) et cours dans différentes disciplines (4 ECTS). L'emploi du temps comporte deux jours libres par semaine. L'étudiant doit choisir un projet long parmi une dizaine retenue par la CPR après appel d'offres auprès des enseignants. Ces projets regroupent les promotions S7-S9 au premier semestre et sont différents pour la promotion S8 au second. Ils se déroulent sur deux semaines en intensif. Ces UE de projet donnent lieu à un voyage d'étude que l'école subventionne à hauteur de 400 € par étudiant en moyenne. En M2, l'étudiant doit de nouveau choisir un sujet de projet long de premier semestre et en S10, l'UE Projet de fin d'étude (22 ECTS) peut être organisée dans l'un des 5 pôles proposés. Deux sessions (hiver et été) de soutenance du PFE sont prévues. Le taux d'encadrement est d'environ cinq étudiants par enseignant et par semestre. L'UE de stage doit être validée avant la soutenance du PFE. L'enseignement du mémoire se fait de façon continue sur les semestres 7, 8 et 9 à partir de thématiques proposées par des équipes enseignantes plus larges que les équipes de recherche. L'encadrement des mémoires est cependant assuré par les HDR et les docteurs, le taux d'encadrement étant de six étudiants par enseignant. L'année M1 étant celle de la mobilité étudiante, le suivi de mémoire se fait alors à distance (Internet) pour ceux qui sont à l'étranger.

¹ Cf. Stratégie en relations internationales

Il existe quatre masters spécialisés, dont l'un (le master professionnel "Patrimoine bâti contemporain : histoire et projet", cohabilité avec l'UVSQ) doit ouvrir à la rentrée 2010. Parmi les trois autres formations, la plus ancienne dans l'école ("Histoire culturelle et sociale de l'architecture et des formes urbaines", cohabilitée avec l'UVSQ) est un master recherche qui s'acquiert sur deux ans (M1 et M2) et accueille des étudiants architectes ou non et certains en double cursus. Ce master s'adosse à l'équipe ReMAP (ex-LADRHAUS) du LEAV. Le master professionnel "Jardins historiques, patrimoine et paysage" ne se différencie qu'en M2. Il propose également un parcours en double cursus aux étudiants architectes et recrute les titulaires d'un M1 des différentes disciplines qui touchent au paysage. Il est cohabilité avec l'Université Paris I - Sorbonne et s'appuie sur l'équipe AM-HAUS du LEAV. Le master professionnel "Construction durable et éco-quartier" qui a ouvert à la rentrée 2009 est cohabilité avec l'UVSQ et se rattache à l'équipe ICCAD du LEAV. Il accueille en M2 des étudiants issus de M1 de différentes disciplines et propose une formation sur un an qui se fait en alternance en entreprise.

Ces masters sont très fortement soutenus par l'école et par la tutelle, qui, en termes de charge, les assument pour près de 80 %. Un point fort réside dans le lien entre les équipes du laboratoire et les projets. En revanche, l'école assure une lourde charge pour des masters au financement desquels ses partenaires (les universités associées) pourraient sans doute contribuer dans des proportions plus élevées.

II – La formation continue

1 • L'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Validation des acquis de l'expérience et Formation tout au long de la vie

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'enseignement de l'architecture et dans le dispositif LMD. Elle est ouverte aux Architectes diplômés de l'État (ADE), pour leur assurer la maîtrise des conditions d'exercice de la profession. Elle est orientée sur l'approfondissement des connaissances relatives aux domaines du droit et de la gestion des agences, des réglementations et normalisations, de la mise en œuvre et de l'économie du projet. Deux parcours sont possibles pour l'obtention de la HMONP :

- la voie directe d'un an pour les diplômés de l'année précédente, par Mise en situation professionnelle (MSP) de six mois et le suivi de trois modules de 50 heures de cours théoriques ;
- la voie indirecte pour les diplômés qui justifient de 18 mois d'emplois contractuels en maîtrise d'œuvre, par une Validation de leurs acquis et de leur expérience (VAE).

Étant donné la relative nouveauté de la formation (trois ans d'ancienneté), les retours sont peu nombreux. Les étudiants ont, dans un premier temps, privilégié la VAE, tant à cause des encouragements de la direction, les incitant à acquérir une expérience professionnelle que pour des raisons liées à la rapidité d'acquisition de l'habilitation et au gain salarial attendu de cette validation. Un premier bilan fait cependant apparaître des résultats plus convaincants s'agissant des postulants MSP (1 jury, 8 % d'ajournements) que des postulants VAE (3 jurys, 19 % d'ajournements), ce qui laisse penser que l'encadrement resserré des MSP leur permet d'affirmer leur sens critique et de mieux se préparer.

L'HMONP 2009-2010 compte 34 inscrits VAE et 41 inscrits MSP.

La formation, fortement structurée autour d'attendus très clairs, est conduite avec méthode et rigueur, et profite des choix sans équivoque de l'école de s'inscrire dans la réforme dès son lancement. Il serait cependant opportun de renforcer les contacts avec les milieux professionnels pour développer l'offre auprès des étudiants en recherche de mises en situation professionnelle, en mutualisant les ressources avec les autres écoles, en diffusant les résultats des jurys, en recueillant et en synthétisant les observations des étudiants et des tuteurs, de manière à formaliser un observatoire du développement de la procédure d'habilitation, et à produire de l'information auprès des professionnels.

2 • La préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État

Avec les écoles d'architecture de Lyon et Toulouse, l'École de Versailles propose depuis 1996 une préparation au concours d'Architecte urbaniste de l'État (AUE), qui s'adresse aux architectes diplômés.

Les AUE sont recrutés sur concours externe depuis 1993. Sur cette période de 15 ans, l'école a assuré la formation de 77 AUE parmi les 300 en poste environ aujourd'hui. Deux à vingt postes sont ouverts chaque année. La formation ENSA-V 2009 compte quinze étudiants, et un objectif de six à sept postes obtenus. L'ancienneté de la formation, son pragmatisme et son opportunisme sont sanctionnés régulièrement par un bon taux de réussite au concours (100% des admissibles reçus en 2009).

Stratégie en matière de vie étudiante



L'ENSA-V, pour associer au maximum les étudiants à sa gestion, a choisi de mener une politique visant à les responsabiliser. Celle-ci a conduit à des résultats très satisfaisants, en encourageant les étudiants à s'organiser eux-mêmes au sein d'associations et de fédérations d'associations afin d'assurer la meilleure gestion possible des responsabilités que leur a allouées la direction.

I – L'étudiant, acteur de la vie de l'établissement

1 • La participation des étudiants à la vie institutionnelle de l'école

L'organisation institutionnelle d'une école d'architecture diffère sensiblement de celle d'une université. L'école dispose de deux conseils, l'un délibératif, le Conseil d'administration, l'autre consultatif, le Conseil de la pédagogie et de la recherche. Les étudiants sont présents dans ces deux conseils.

Les élections des représentants étudiants au Conseil d'administration ont lieu tous les deux ans et tous les ans pour ceux qui siègent au sein de la CPR (Commission de la pédagogie et de la recherche). La participation des étudiants aux élections du CPR est plus forte qu'aux élections du Conseil d'administration (43 % contre 25 % aux dernières élections). Cette distorsion tient, semble-t-il, à une influence plus directe en CPR sur les questions de pédagogie concernant directement les étudiants.

Les statuts des écoles d'architecture ne prévoient pas la fonction de Vice-président étudiant.

2 • L'association des étudiants à la gestion quotidienne de l'établissement

De façon générale et compte tenu de la taille de l'établissement, la concertation entre la direction de l'école et ses élèves fonctionne bien. Elle est d'ailleurs renforcée par différents outils de dialogue mis en place à l'initiative des élus étudiants. Ceux-ci ont ainsi créé "la centrale", une assemblée informelle qui rassemble les étudiants largement impliqués dans la vie de l'école (élus, responsables associatifs, porteurs de projets, médiateurs d'ateliers). Cette assemblée se réunit de façon ponctuelle et précède généralement la réunion d'un CA dont l'ordre du jour concerne directement les étudiants. Elle a vocation à exercer une certaine pression pour que la CPR et le CA se saisissent des questions de "Vie étudiante".

De manière à impliquer les étudiants dans la gestion de l'établissement, la direction a également instauré l'élection par les étudiants de "médiateurs d'ateliers" chargés de veiller à la bonne utilisation de ces espaces dans lesquels les élèves peuvent travailler sur leurs projets 24h/24. Les médiateurs et étudiants des ateliers reçoivent une formation à la lutte contre l'incendie (7 étudiants en 2009) et participent aux réunions du comité "Hygiène et sécurité".

La concertation entre les étudiants et la direction de l'établissement se traduit réellement dans les faits, non seulement au sein des instances prévues dans le cadre des statuts, mais également à travers une concertation informelle permanente.

3 • L'association des étudiants à la vie du Réseau des écoles d'architecture

Comme les étudiants des autres écoles d'architecture, ceux de l'ENSA-V votent tous les deux ans pour élire leurs représentants au sein du réseau des écoles d'architecture. La faible utilisation de ce réseau, largement inactif, est à déplorer. Il pourrait en effet constituer un outil intéressant de partage et de mise en commun des différents dispositifs et initiatives développés par les différentes écoles.

II – Qualité de la vie associative

Bénéficiant d'une situation exceptionnelle avec une assise immobilière en face du château de Versailles et de vastes ateliers ouverts 24h/24, permettant aux étudiants de travailler ensemble et de développer une certaine cohésion entre les différentes promotions, l'ENSA-V dispose d'atouts majeurs pour développer la qualité de sa vie étudiante.

1 • La vie associative

L'école compte une dizaine d'associations dans des domaines variés, un chiffre conséquent pour une école d'environ 1 000 élèves. L'ENSA-V comporte notamment un BDE qui propose une série d'activités très diverses, à la fois culturelles et sportives. Elle compte également plusieurs associations thématiques, notamment dans les domaines de l'environnement, de la sensibilisation au patrimoine et de l'organisation d'événements festifs. Il est à noter que la plupart de ces associations sont anciennes et ont su pérenniser leurs activités d'année en année.

La quasi-totalité des étudiants participent ainsi plus ou moins activement à la vitalité de la vie associative de l'école. Celle-ci se nourrit de la mise à disposition des élèves des ateliers ouverts 24h/24 qui permettent aux étudiants d'y travailler également sur leurs projets associatifs, créant une émulation certaine.

2 • Le soutien à l'initiative

En l'absence d'un système de type FSDIE (Fonds de soutien au développement des initiatives étudiantes, dispositif généralisé dans les universités) mis en place dans les écoles d'architecture, l'ENSA-V ne dispose que de financements faibles pour soutenir les initiatives portées par ses associations étudiantes.

Dans ce contexte, seuls quelques projets à forte valeur ajoutée en termes de communication sont largement soutenus financièrement par l'école, comme, par exemple, la réalisation par des étudiants d'un ouvrage de communication autour de certains des projets développés au sein de l'école, qui permet à l'ENSA-V de valoriser sa démarche de création.

Les associations étudiantes s'assurent ainsi le développement d'un financement autonome, qu'elles complètent par la vente de différents services aux étudiants. L'école n'en apporte pas moins un soutien matériel à la plupart des associations, notamment en leur attribuant des bureaux. Dans le contexte d'une direction resserrée, l'interlocuteur principal des associations étudiantes est le Secrétaire général à qui sont soumises les demandes de soutien financier et de mise à disposition d'espaces pour l'organisation d'événements.

3 • Le développement de l'esprit d'appartenance

L'ENSA-V veille à développer et à maintenir un réel esprit d'appartenance auprès de ses étudiants. Dans cette perspective, elle organise chaque année différents événements tels que des cérémonies de remise des diplômes. Une association des anciens élèves participe à cette démarche, s'associant à certaines initiatives menées par l'établissement.

III – Les dispositifs et les pratiques permettant aux étudiants de bénéficier d'une réelle qualité de vie

1 • L'accueil et le suivi des étudiants

La direction organise en début d'année une rencontre avec les nouveaux étudiants. Ceux-ci sont ensuite suivis par le service de la scolarité. Ce service organise à la fin du premier semestre une réunion entre chaque étudiant en difficulté et le directeur pour faire le point sur la situation.

Les étudiants étrangers bénéficient d'une série de services assurés par le service des relations internationales de l'école et profitent en outre de la mise en place d'un tuteur étudiant qui les assiste dans leur démarche à leur arrivée.

2 • Les facilités matérielles

La facilité matérielle majeure offerte par l'école à ses étudiants réside dans la mise à disposition d'ateliers ouverts 24h/24 et accessibles grâce à un badge couplé à la carte d'étudiant.

Chaque étudiant dispose également, à raison d'une fois au cours de sa scolarité, d'un dispositif d'acquisition d'un ordinateur performant. Cette facilité consiste en l'octroi d'une aide financière de l'école qui peut se monter à 450 € en fonction du type de matériel acheté : par ailleurs, la direction de l'école négocie des réductions de prix importantes auprès des fournisseurs.

D'autre part les étudiants peuvent utiliser un parc informatique de 70 machines en libre accès sur des plages horaires étendues jusqu'à minuit dans les périodes d'examen et de rendu de projet. Ils bénéficient également de facilités d'impression grâce à l'acquisition par l'école de matériels particulièrement performants.

3 • L'environnement numérique de travail

Pauvre et complexe, l'ENT de l'ENSA-V est encore embryonnaire. Si tous les étudiants de l'école possèdent une adresse mail fournie par l'établissement, très peu s'en servent.

Pour rattraper ce retard des mesures appropriées doivent être mises en œuvre, cet outil pouvant être un vecteur supplémentaire de la communication interne de l'école. Dans le cadre de cette démarche, il serait intéressant d'étudier les différents ENT mis en place dans d'autres écoles et universités.

4 • L'insertion et l'orientation

L'école dispose d'un service de soutien à la recherche de stages, qui s'est constitué un large fichier d'entreprises consultable par les élèves. Ce service entame également une démarche de suivi de l'insertion qui devra cependant monter en puissance et développer de nouveaux outils pour trouver sa pleine utilité.

De fait, le système de mesure du taux d'insertion des étudiants est actuellement relativement artisanal et gagnerait à s'inspirer des outils qu'ont pu développer d'autres structures.

L'école s'appuie également dans cette démarche d'aide à la recherche de stages sur l'association "Architectonic" montée il y a 12 ans par des étudiants. Cette structure s'est dotée d'un employé et a monté un dispositif qui permet une revalorisation des stages. Les architectes qui emploient les étudiants paient ainsi un forfait à l'association qui rémunère ensuite elle-même les étudiants à des barèmes supérieurs à ceux des stages classiques. Les bénéfices que dégage l'association lui permettent de financer des projets associatifs.

5 • Santé et handicap

L'ENSA-V a jusqu'alors été peu confrontée au problème du handicap. Cependant, des efforts ont été faits pour permettre une accessibilité plus large des bâtiments, notamment dans le cadre des différentes initiatives de réhabilitation d'espaces de l'école.

En l'absence d'un service de médecine préventive, l'École supérieure d'architecture de Versailles a conclu un accord avec celui de l'Université Paris V - Descartes. Les nouveaux étudiants sont systématiquement convoqués à une visite médicale. Le tampon qui vise cette visite est demandé par l'ENSA-V pour la réinscription l'année suivante.

6 • La vie sportive

L'école ne dispose ni d'installations sportives ni d'accords avec des structures locales qui permettraient de proposer à ses étudiants un volet conséquent d'activités sportives. Le BDE de l'école a cependant obtenu la mise à disposition d'une salle de sport à raison de deux créneaux par semaine et propose plusieurs activités sportives. En outre, l'ENSA-V a récemment voté la mise en place d'un terrain de basket dans son enceinte.

7 • Les relations avec le CROUS

Le CROUS assure depuis 2005 un service de restauration dans l'établissement. Le principal problème, au sujet des relations entre le CROUS et l'ENSA-V, réside dans le fait que certains personnels de l'ENSA-V n'ont pas connaissance des services du Crous dont les étudiants pourraient bénéficier comme "l'Aide d'urgence" et "Culture action" et ne peuvent donc pas relayer les informations auprès des intéressés.

À l'instar de ce qui se fait avec l'UVSQ, l'ENSA-V devrait étudier avec le CROUS la possibilité de formaliser une coopération, par la signature d'une convention d'objectifs en matière de vie étudiante.

8 • Nature et objet des partenariats avec la ville et la Région

La ville de Versailles, qui ne présente pas le profil d'une ville étudiante classique, s'est récemment saisie de cette problématique et a ainsi décidé la mise en place prochaine d'un espace destiné aux étudiants des différents établissements d'enseignement supérieur de Versailles. Il conviendrait, dans la mesure du possible, d'associer à cette démarche les étudiants de l'ENSA-V, pour l'instant très peu informés de cette initiative.

9 • Politique d'emploi étudiant

L'ENSA-V embauche régulièrement ses étudiants dans le cadre des différentes manifestations qu'elle organise. Elle recrute également des étudiants de manière ponctuelle, notamment lors de l'organisation des examens d'entrée ainsi que lors des journées portes ouvertes.

La politique volontariste en matière de vie étudiante, qui se distingue par la responsabilisation des étudiants, a contribué à la qualité indéniable de la vie étudiante qui caractérise l'ENSA-V. De son côté, la direction de l'école considère comme positives les initiatives des étudiants, qui ont su créer différents outils de concertation pour assurer un dialogue de qualité avec la direction et la communication sur les différentes problématiques rencontrées. Cette démarche de responsabilisation des étudiants trouve sa principale traduction dans l'usage qui est fait des ateliers ouverts en permanence et qui permettent à une large part des étudiants de travailler ensemble et de mieux supporter le stress immanquablement engendré par l'exigence d'une formation d'architecte, tout en permettant une émulation propice à l'émergence d'initiatives en matière de vie étudiante.

D'autres aspects des services aux étudiants peuvent, en revanche, être largement améliorés tels que : l'environnement numérique de travail, l'offre offerte en matière d'accès au sport, le suivi de l'insertion des anciens élèves, les relations avec le CROUS (un suivi annuel plus fréquent et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs).

Stratégie en matière de relations extérieures



I – La mairie de Versailles

Malgré la présence d'une université, la ville de Versailles n'est pas à proprement parler ce que l'on appelle une ville étudiante. La relation actuelle de la ville à la vie étudiante y est minimale. Toutefois, la présidence de la "Cité de l'architecture et du patrimoine", assurée par le maire de Versailles, éveille l'intérêt de la municipalité pour les potentialités de l'ENSA-V. En témoignent le concours "K d'écoles" lancé par la ville auprès des étudiants de l'ENSA-V et de l'ENSP en 2009 sur la requalification de la Place des Manèges et la valorisation du lien entre la ville et la cour de la Maréchalerie. Ce premier concours, porté par l'association AKA, exposé en mairie, avait vocation d'une part à réinterroger l'intérêt des étudiants pour leur environnement proche, d'autre part à augmenter la visibilité de la présence des écoles dans la ville.

La ville se dit prête à s'impliquer davantage et à renforcer son soutien aux établissements d'enseignement supérieur ancrés sur son territoire. Dans cette optique, l'objectif d'un pôle de compétitivité inter-communal regroupant Veolia environnement, l'USVQ, l'INRA, l'ENSP, l'ENSA-V, centré sur les problématiques du vivant dans la ville, offre de nouvelles perspectives de recherches et, par là-même, de formation.

La ville entend par ailleurs développer son offre de logements étudiants. Trois projets sont en cours, concernant la restructuration de la caserne Vauban (70 logements), l'hôpital Richaud désaffecté (50 logements), le logement social. Sont également visées les associations locales travaillant sur le logement inter-générationnel.

Les liens aux collectivités existent donc et se renforcent, tout en restant encore relativement faibles. La reconquête du territoire communal comme objet d'étude, le développement des projets de masters sur des sites et des enjeux de la ville, ainsi que le resserrement des liens avec le service d'urbanisme de la ville, contribueraient à ancrer l'enseignement dans les réalités sociales, économiques, culturelles, environnementales immédiatement perceptibles.

II – L'Ordre régional des architectes

Le vice-président de la Maison de l'architecture d'Île-de-France, membre du Conseil de l'Ordre des architectes, précédemment personnalité extérieure du Conseil d'administration de l'ENSA-V, souligne l'égale attention donnée par l'Ordre régional à l'ensemble des écoles d'Île-de-France, dans la pluralité de leurs colorations. Il rappelle que l'ENSA-V a une relation ancienne à Versailles, autour des recherches urbaines menées par ses fondateurs, ce qui a marqué durablement son identité et son intérêt manifeste à l'espace public.

Par ailleurs, l'actuel président du CA est membre de la Maison de l'architecture. La Maison de l'architecture propose des appuis aux étudiants et jeunes diplômés, en termes de formation, d'échanges et d'informations professionnelles.

Les métiers de l'architecture sont divers, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, programmation, collectivités, bureaux d'études (BET), etc. Sur 9 500 architectes franciliens, 20 % travaillent en dehors de la maîtrise d'œuvre. La question de la responsabilisation des architectes dans le cadre de leur déontologie reste d'actualité.

III – Les relations inter-écoles

Le collège des directeurs des vingt ENSA se réunit chaque trimestre et met au point les grandes orientations, ce qui est nécessaire car les ENSA, qui dépendent du ministère de la Culture, sont exclues des réflexions menées sur l'enseignement supérieur par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces orientations sont ensuite traduites et mises en œuvre dans chaque école par le réseau des secrétaires généraux et des directeurs adjoints. Le collège des directeurs se complète d'un réseau des secrétaires généraux et des directeurs adjoints, qui est à l'origine de gains en efficacité grâce aux échanges d'expériences, à la mise en commun de procédures administratives et au travail en transparence qu'il permet. Ces relations interécoles ne semblent en revanche pas faire de place aux échanges d'expériences en matière d'enseignement, de formation, ou à la mutualisation informatique, même sur l'Île-de-France. De fait, les différentes ENSA ne sont en effet pas en concurrence : la sélection des étudiants est faite par chaque école de façon indépendante et différente et, surtout, les candidats sont plus nombreux que les places (environ 10 % de candidats acceptés).

Plus anecdotique, les relations entre ENSA concernent également les étudiants puisqu'elles revêtent aussi la forme de tournois entre les fanfares étudiantes.

IV – L'École nationale supérieure du paysage de Versailles

L'ENSA-V est géographiquement proche de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles dont le directeur est membre du Conseil d'administration de l'ENSA-V, sans réciprocité. Les deux écoles relèvent de tutelles différentes : ministère de la Culture pour l'ENSA-V, ministère de l'Agriculture pour l'ENSP. Si le souhait de partenariat est réel du côté de l'ENSA-V, il n'est pas réciproque. Peu de collaborations existent : une seule en matière d'enseignement, au niveau du master 2 professionnel "Jardins historiques, patrimoine et paysage", coorganisé avec l'Université Paris I et, au quotidien, des collaborations pour les services de documentation aux étudiants et de restauration universitaire.

Si des similitudes existent entre l'ENSP et l'ENSA-V en ce qui concerne la pédagogie (enseignement par le projet hérité de l'enseignement de l'école des Beaux-Arts), il existe des différences notables dans les techniques, et les domaines d'enseignement (écologie et végétal à l'ENSP) et des différences dans le statut des enseignants, plus proche à l'ENSP de celui des enseignants-chercheurs de l'université. L'ENSP, en outre, n'a pas intégré le système LMD.

Il est dommage que des collaborations ne puissent se mettre en place entre ces deux établissements, qui n'élaborent pas à ce stade de stratégie commune et doivent faire face à une concurrence professionnelle des diplômés.

Une solution ne pourrait venir, *a priori*, que des tutelles et de l'harmonisation au niveau national des statuts d'enseignants et systèmes de formation.

V – L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Un PRES a été formalisé il y a 4 ans ; il comprend six membres fondateurs : Université Paris Sud / Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines / ENS-Cachan / Supélec / Ecole Centrale / Université Evry-Val d'Essonne. L'ENSA-V est venue s'ajouter comme membre associé, avec l'objectif d'une collaboration pour les masters et la recherche.

Un projet de master en urbanisme a été envisagé, sans aboutir encore : du point de vue de l'UVSQ, il faut recomposer un M1 plus proche des préoccupations en aménagement de bâtiments, et l'organiser en mutualisant des ressources ; mais ce projet rencontre des difficultés car les disciplines sont cloisonnées et les enseignants réticents.

Il ressort de cela que les positions des deux établissements sont encore relativement éloignées et que l'ENSA-V souhaite une meilleure reconnaissance de son potentiel de recherche et de formation.

Stratégie en matière de relations internationales



I – Les échanges d'étudiants

Deux types d'échanges d'étudiants fonctionnent au niveau master.

1 • Les programmes Erasmus/Socrates

Ces programmes portent sur les deux semestres de master 1. Le système LMD a permis de valider les accords bilatéraux qui existaient. Chaque accord se développe à l'initiative d'un enseignant. Des tentatives ont eu lieu pour élaborer une stratégie globale au niveau de l'école.

Ces échanges concernent environ 30 étudiants de l'ENSA-V et 40 étudiants étrangers. Dix pays d'Europe sont concernés (Espagne, Portugal, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Grèce) soit 18 établissements. L'objectif est de renforcer la semestrialisation des échanges et de les élargir à d'autres années que la 1^{ère} année de master.

2 • Les conventions particulières

Depuis 1969, une convention particulière lie l'ENSA-V à l'Université d'Urbana-Champaign en Illinois : quarante étudiants américains viennent chaque année, accompagnés de leur professeur. En moyenne, dix étudiants français y partent : le déséquilibre entrants-sortants s'explique par l'importance des droits d'inscription aux USA par rapport à la France (22 000 euros par étudiant) ; une bourse annuelle de 3 000 \$ est versée par l'Université aux étudiants pour la totalité du séjour. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, cette convention n'implique pas de réels contacts entre les étudiants de l'ENSA-V et ceux d'Urbana : ces derniers disposent d'un local spécifique qui leur est réservé. On peut regretter que cet échange ne soit pas l'occasion d'un véritable partage de pratiques et de pédagogies.

D'autres conventions se sont ajoutées après 1997-1998, le critère de choix quant aux laboratoires retenus étant celui de la contemporanéité architecturale. Des conventions existent avec 8 établissements, de 7 pays (États-Unis, Canada, Argentine, Brésil, Chine, Thaïlande et Japon). Pour ce qui est des échanges, la réciprocité ne fonctionne pas vraiment avec la Chine d'où arrivent de nombreux étudiants et où il en part peu (problème de structures d'accueil), contrairement à la Thaïlande et au Brésil. Ces conventions prévoient des échanges courts, mis en place à la suite de rencontres individuelles des professeurs de l'ENSA-V avec des collègues étrangers.

L'ensemble des conventions correspond à 58 places par an. Dans les faits, 34 étudiants partent en Europe et 7 hors d'Europe. Les étudiants concernés bénéficient d'aides à la mobilité émanant du ministère de la Culture et de la Communication, de bourses Erasmus et de bourses sociales Île-de-France (il existe en outre des bourses de l'Université Urbana-Champaign et de l'école locale de Kyoto), visant à tenter de limiter les effets d'écramage social. Il n'empêche qu'actuellement, les étudiants qui partent pour un séjour long sont ceux qui sont socialement favorisés alors qu'idéalement, tous les étudiants sans exception devraient avoir la possibilité d'effectuer un séjour court ou long à l'étranger, prévu dans leur cursus et obligatoire.

L'ENSA-V projette de continuer à développer la mobilité internationale, ce qui aura indéniablement des répercussions sur l'organisation de l'enseignement, même si, d'un point de vue pédagogique, la politique d'échanges étudiants mise en place dès 1969 traduit d'ores et déjà une réelle volonté d'ouverture sur le monde. Cette politique profite aux étudiants de master, qui ont la possibilité de partir pour un séjour de courte ou de longue durée ; elle gagnerait à se déporter vers la licence, via Erasmus/Socrates, en conformité avec une pratique plus courante dans l'enseignement supérieur.

II – Les voyages d'études

Des voyages pédagogiques, structurels et conjoncturels, sont organisés en fonction des cours et du potentiel humain, en essayant d'éviter les répétitions et le choix du voyage pour le voyage. Par ailleurs, des initiatives étudiantes sont parfois relayées : "*free mover*" avec appui d'un enseignant, sans bourse.

III – Les partenariats en matière de recherche

Le laboratoire de recherche, le LEAV, est de création récente. Son directeur est en place depuis juin, il a pris ses fonctions en septembre. Les relations internationales dont il peut faire état sont des relations entre chercheurs, établies au niveau individuel.

IV – Le site Internet

Le site de l'ENSA-V vient d'être renouvelé. Il n'existe qu'en français. Il présente de façon claire les relations internationales concernant d'une part les étudiants et d'autre part, dans les rubriques "recherches" et "publications", l'enseignement et la recherche. La visibilité de l'ENSA-V pourrait être accrue par la publication sur le site Internet des listes des publications des chercheurs et des enseignants et le développement d'une version anglaise du site.

La gouvernance



Le projet visant à rénover l'enseignement de l'École de Versailles pour la positionner comme l'une des meilleures à l'échelle nationale et internationale s'appuie sur une gouvernance resserrée associant de façon étroite, et ce depuis plus de dix ans, le directeur, le président du CA, le président du Conseil de la pédagogie et de la recherche et la secrétaire générale, ce à quoi il faut ajouter le rôle actif des enseignants et des étudiants du CA. Les conseils se réunissent régulièrement, le conseil des études avant le CA. La lecture des comptes rendus de CA et les rencontres avec les responsables de services, qu'ils soient enseignants, ou administratifs, font apparaître un partage assez large des préoccupations et orientations exprimées par la direction de l'école. Au-delà des personnels associés à la gouvernance, le consensus semble moins évident.

Les résultats obtenus sont incontestables, car ils associent une vision de l'architecture, du rôle de l'architecte, à une bonne capacité organisationnelle, visant à créer de bonnes conditions matérielles, pédagogiques et scientifiques, au fonctionnement interne de l'école comme à son ouverture sociale. À ce titre, on peut évoquer :

- la rénovation des locaux et leur extension d'environ un tiers avec le bâtiment dit de la Maréchalerie (2003), permettant aux enseignants et aux chercheurs de disposer de bureaux et de salles de réunion, et assurant à l'école un lieu de création et de diffusion culturelle avec le Centre d'art contemporain ;
- la réalisation progressive de la réforme des études, avec une accélération liée à la réforme LMD, qui a permis de modifier fortement le contenu du second cycle, et d'engager une politique de soutien au doctorat ;
- le soutien aux étudiants assorti du souci de les rendre acteurs de leur formation et responsables de leurs locaux, le maintien de l'ouverture permanente d'une partie des locaux leur permettant de travailler ensemble sur des projets et de retrouver des étudiants d'autres années ;
- le soutien à la recomposition des laboratoires, par une politique de recrutement sur mutations ne dépendant pas totalement de la tutelle et l'encouragement à soutenir des HDR par l'attribution de congés sabbatiques ;
- la recherche d'appuis extérieurs, en particulier auprès de l'UVSQ (inscriptions en doctorat, diplômes en cohabilitation, définition en cours du doctorat en architecture), de la municipalité de Versailles, de la Caisse des dépôts, des universités étrangères, tant pour les stages étudiants que pour la venue d'artistes ;
- l'affectation à la recherche de financement d'une personne à temps plein, entraînant des contacts plus étroits avec la profession et permettant de disposer de financements pour des dépenses exceptionnelles (matériel pédagogique entre autres).

La tutelle, confrontée au départ annoncé du directeur, devra s'attacher à garantir la pérennité des actions entreprises dans l'établissement.

I - Les TIC

La gestion de la politique des TIC est assurée par un service informatique : celui-ci est composé de six agents (un responsable du service, trois techniciens et deux apprentis). Le budget annuel de l'école intègre un plan informatique, il représente en moyenne 4 % des dépenses de l'établissement. De même, le plan annuel de formation prévoit un volet spécifique autour de la bureautique et des logiciels spécialisés (PAO, CAO). Toute une série de travaux ont permis au cours des années 2005 à 2007 d'améliorer la qualité du réseau, des équipements et de développer largement le WIFI au sein de l'école.

Cependant, il manque à l'école un véritable lieu de débat de la stratégie en matière de politique de développement des TIC. Il conviendrait de mettre en place un Comité de pilotage stratégique du système d'informations présidé par le directeur, qui de par sa composition, puisse proposer et suivre la mise en œuvre d'une politique SI globale. Ce comité aurait des missions d'ordre stratégique (en premier lieu, la préparation du schéma directeur du système d'informations de l'établissement, qui n'existe pas à ce jour, en cohérence avec le contrat de performance et le pilotage des investissements), mais aussi une mission de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des projets ainsi qu'une mission de veille concernant les outils pédagogiques et de communication mis à disposition des étudiants et des enseignants.

En ce qui concerne la gestion et l'aide au pilotage de l'établissement, il manque à l'école un certain nombre de "briques" au sein de son système d'informations, en effet les domaines de la gestion des ressources humaines et du patrimoine ne sont pas couverts par une application.

II – La gestion des ressources humaines

Le service des ressources humaines est composé de six agents (deux de catégorie A et quatre de catégorie C). La répartition de la fonction "ressources humaines" semble adaptée à la taille de l'établissement : le directeur établissant la stratégie et la secrétaire générale gérant les aspects opérationnels avec une implication plus importante sur le volet ATOS.

L'école produit un bilan social annuel qui est présenté en CTP, ce dernier se réunissant régulièrement. Ce bilan cependant mériterait d'être développé en termes de thématiques, ainsi pour la démographie, les mouvements de personnels, les rémunérations et dépenses de chômage, l'hygiène et la sécurité, la formation continue des personnels ou les relations professionnelles.

Le système d'information RH se limite à un outil de paye sur le budget de l'établissement. Cette situation ne favorise guère la production d'indicateurs ou de tableaux de bord RH, qui ne sont d'ailleurs élaborés qu'à la demande. Le service dispose d'un guide des procédures à destination de son propre personnel.

L'effectif total est de 143,1 ETP ; il se compose de 86,3 ETP rémunérés sur le budget État et 56,8 ETP rémunérés sur le budget de l'école. Les enseignants sont au nombre de 55,5 ETP et les personnels ATOS sont au nombre de 30,8 ETP (budget État). L'école rémunère 30,8 ETP "enseignants" et 26 ETP "ATOS" (source : bilan social 2007).

Les taux d'encadrement sont au-dessus de la moyenne à la lecture des ratios indiqués dans le Plan 2008-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture¹. S'agissant des ATOS, le ratio moyen se situe à un ATOS pour 25 étudiants, l'école dispose d'un ATOS pour 20,8 étudiants. S'agissant des enseignants, le ratio moyen se situe à un enseignant pour 20 étudiants et le ratio "idéal" à un enseignant pour 16 étudiants. L'école dispose d'un enseignant pour 13,3 étudiants (chiffres 2009-2010). Cette situation explique peut-être en partie le non-remplacement par la tutelle des emplois vacants ou des groupements de rompus de temps partiel.

1 • Une politique de gestion des emplois enseignants qui tente de prendre en compte le prochain changement de statut en EPSCP

L'école n'a pas véritablement mis en place une gestion globalisée de ses emplois d'enseignants. Les disciplines restent "propriétaires" de leurs emplois, même si, sur la période 2006-2008, les statistiques laissent entrevoir quelques changements entre disciplines à l'occasion des départs à la retraite.

Compte tenu des textes régissant le recrutement des enseignants titulaires, l'école n'a pas la maîtrise totale de son recrutement. En effet, en dehors des mutations sur lesquelles elle peut avoir une véritable politique, les concours sont nationaux et les affectations sont réalisées en fonction du rang de classement des candidats.

Pour autant, la politique de l'école s'appuie sur deux axes : la professionnalisation du recrutement et l'encouragement des enseignants visant à obtenir le doctorat ou une HDR. Entre 2006 et 2009, l'occupation des emplois d'enseignants titulaires est passée de 45 à 37 alors que dans le même temps le nombre d'associés et d'invités passait de 7,5 à 15,25. De même, l'école a mis en place une commission de recrutement pour les enseignants contractuels et les vacataires au-delà de 64 HETD. Elle favorise les congés pour étude et recherche, elle a ainsi accordé un avis favorable à toutes les demandes qui lui ont été présentées en 2008 et 2009.

2 • Une politique de gestion des personnels ATOS à adapter aux nouvelles missions de l'école

Une gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences est amorcée mais elle doit encore se développer. Les fiches de poste existent et des entretiens professionnels annuels sont réalisés ; une cartographie des emplois a été formalisée ; il reste cependant à mener une réflexion sur les besoins en termes de "métiers" pour les années à venir.

¹ Plan 2008-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, Collège des directeurs des Écoles nationales supérieures d'architecture, DAPA/DA/Sous-direction de l'enseignement et de la recherche architecturale, janvier 2008.

Ce travail est d'autant plus nécessaire que la pyramide des emplois ATOS est atypique, elle se caractérise par un pourcentage important de personnels de catégorie C (55,4 %) et de catégorie A (30 %) allant avec une part faible de l'encadrement intermédiaire de catégorie B (14,6 %). En outre, l'école a développé une politique de recrutement sur budget propre qui la conduit aujourd'hui à disposer quasiment à égalité d'emplois ATOS sur budget État et budget établissement.

À l'instar des emplois d'enseignants, il y a peu de redéploiement d'emplois ATOS entre les services malgré les besoins liés à de nouvelles fonctions non couvertes aujourd'hui.

Le plan annuel de formation des personnels est principalement destiné aux ATOS, il ne représente cependant que 0,3 % des dépenses totales de l'école. Il mériterait en outre d'inclure un tronc commun pour approcher la culture administrative autour des grands principes de gestion financière, de gestion des personnels, des grands principes de gestion de scolarité et connaissance de l'offre de formation, de l'organisation administrative de l'établissement ou des principes juridiques de base.

Il faut noter la politique d'action sociale de l'école qui a décidé d'allouer aux agents qu'elle rémunère les mêmes avantages sociaux que ceux du ministère de la Culture et de la Communication. De même, elle remplit parfaitement ses obligations en matière d'emploi des handicapés.

III – La politique budgétaire et financière

L'école a exécuté en 2008 un budget total de 3 762 508 € se décomposant en 3 401 107 € de dépenses de fonctionnement (90 %) et 361 401 € de dépenses d'investissement (10 %). Les recettes s'établissant à 3 572 987 €, l'école a équilibré ses comptes par un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 189 521 € dont 84 692 € destinés à la section de fonctionnement. Son fonds de roulement s'élève au 31 décembre 2008 à 512 264 €.

Ses recettes sont essentiellement constituées de "subvention d'exploitation" (82 % des recettes totales) dont la très grande majorité provient de la dotation du ministère de la Culture et de la Communication (67 %). Les "autres ressources", dont les ressources propres, ne représentent qu'une très faible part (12 % des recettes totales). Les recettes "d'investissement" proviennent, elles aussi, essentiellement de l'État et pour une autre part de la Région (6 % des recettes totales).

Ses dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi : 52 % en "fonctionnement", 38 % en "personnel" (contractuel) et 10 % en "équipement". L'examen de l'évolution des dépenses par grandes thématiques entre 2004 et 2008 fait apparaître les constats suivants : deux thématiques sont en diminution (les dépenses de logistique/administration et les dépenses concernant directement la recherche), trois sont en augmentation régulière (dépenses liées aux bâtiments, celles pour l'enseignement et les formations), une est en très forte augmentation (diffusion et communication).

1 • Une stratégie bien affichée

Les documents budgétaires et financiers (notes de présentation du budget, rapports d'activité, "justification au premier euro") sont complets et très bien présentés. Ils permettent au directeur ainsi qu'à la secrétaire générale d'exposer clairement la stratégie de l'école aux administrateurs. Ces derniers semblent d'ailleurs satisfaits du contenu de ces documents face à une "matière" aussi complexe pour des élus.

La construction du budget est centralisée et prend en compte l'exécuté des exercices précédents. Les décisions importantes pour la vie de l'école, qui sont présentées en Conseil d'administration, sont en général accompagnées de documents financiers en vue d'identifier les impacts budgétaires. En effet, l'école a pu mettre en place le suivi de certains coûts (suivi des licences et des masters, de certains bâtiments), grâce à son logiciel financier.

Le fonds de roulement de l'école ne fait pas l'objet de "découpages internes", il est à l'entière disposition de la politique de la direction. Certains reports "automatiques" semblent cependant exister pour les crédits de la recherche ou de certaines formations.

Le ratio "euros par étudiant" (2 800 € par étudiant) est plutôt favorable si on le compare à la moyenne nationale (1 600 € par étudiant).

Enfin, l'élément le plus remarquable est l'existence au sein de l'organigramme d'une fonction "recherche de financements". Mission confiée au service des "moyens généraux", elle a particulièrement porté ses fruits sur la collecte de taxe d'apprentissage qui est passée d'un montant encaissé de 20 K€ par an en 2000 à plus de 110 K€ en 2008. La recherche de mécènes, de subventions ou la location des locaux relève également de ses compétences. L'école pourrait utilement renforcer cette fonction en créant un "service des partenariats" qui se verrait confier, outre les missions actuelles, les démarches "commerciales" en vue de contracter dans les domaines de la recherche et de la formation continue. L'esprit "école" et le fort sentiment d'appartenance qui semblent habiter les étudiants laissent également entrevoir la possibilité de créer une fondation abritée en vue de développer la levée de fonds à travers des dons, notamment des anciens qui ont pour la plupart bien réussi leur insertion professionnelle.

2 • Une organisation à conforter

La fonction financière et comptable est assurée au sein de l'école par le service "budget et comptabilité" ainsi que par un agent comptable en adjonction de service. Le service est constitué de deux cadres A et trois agents de catégories C. On retrouve ici comme au service "ressources humaines" une absence d'encadrement intermédiaire.

Les délégations de signature du directeur ont permis une certaine déconcentration des engagements (jusqu'à 7 000 €) au bénéfice des responsables de certains services : "moyens généraux", "recherche", "centre d'arts" et "ressources humaines". En revanche, il est étonnant de constater que la fonction de mandatement des dépenses est également déconcentrée au sein de ces mêmes services. En effet, compte tenu de la professionnalisation exigée en la matière (choix des actions LOLF, des codes analytiques, etc.) il est en général préconisé de confier cette mission à un service spécialisé. De nombreuses corrections sont d'ailleurs régulièrement effectuées par la chef du service "budget et comptabilité", lui prenant un temps précieux qui pourrait être utilisé à des fonctions ayant plus de valeur ajoutée (comptabilité analytique, élaboration de tableaux de bord, guide de procédures, etc.). De même, la fonction "contrôle interne" n'est pas véritablement mise en œuvre bien qu'une cartographie des processus semble être en cours.

La prévision budgétaire paraît maîtrisée, les décisions budgétaires modificatives sont peu nombreuses (trois par an) et les taux d'exécution des dépenses sont très élevés. On peut cependant s'interroger sur la nécessité de prélèvements sur fonds de roulement systématiques dès le budget initial. Par exemple, lors du budget primitif 2007, la variation prévisionnelle du fonds de roulement était de - 438 800 € alors que le résultat définitif du compte financier s'est établi en réalité à + 29 476 €. En outre, l'école ne dispose pas d'un plan pluriannuel d'investissement alors qu'elle dépense en moyenne 300 K€ par an en équipements.

Enfin, la fonction "achats", gérée par le service des "moyens généraux", mériterait de faire l'objet de textes internes à destination des services qui engagent des dépenses ainsi que d'un guide des procédures.

3 • Une rigidité croissante du budget

Compte tenu de son développement, l'école s'est étendue et a recruté de nouveaux personnels. Ses charges fixes ont donc augmenté alors que dans le même temps ses recettes et notamment ses ressources propres n'ont pas progressé au même rythme voire, pour certaines d'entre elles, ont diminué. Bien consciente de cette évolution, la direction de l'école utilise pour l'instant une partie de son fonds de roulement, notamment pour équilibrer ses dépenses de fonctionnement. Cette situation ne sera pas soutenable à long terme.

IV – La politique immobilière

L'école occupe une surface totale de 11 500 m² SHON qui se répartit sur deux sites (8 000 m² pour le site de la Petite Écurie et 3 500 m² pour le site de la Maréchalerie).

Elle a bénéficié d'une opération de réhabilitation lourde pour un montant total de 18 M€ TTC qui lui a permis de rénover une grande partie de ses locaux et d'étendre sa surface. L'état du bâti est globalement bon même si l'école n'a pas pu le formaliser à travers une analyse par bâtiment. Il offre de bonnes conditions de travail aux étudiants ainsi qu'aux enseignants qui bénéficient de bureaux et d'une salle des enseignants.

1 • Une réflexion à mener autour de l'organisation de la gestion patrimoniale

L'organisation actuelle de la fonction patrimoniale a atteint ses limites. Avec la livraison d'une surface supplémentaire augmentant de près de 50 % le patrimoine de l'école, l'établissement a prévu de procéder à la création d'un véritable service chargé de la gestion du patrimoine. Cette fonction est aujourd'hui confiée au service des moyens généraux qui a également sous sa responsabilité les fonctions "achats" et "recherche de financements". Produit de

l'histoire, ce schéma n'a plus de sens. Le recrutement d'un cadre A avec un profil technique "patrimoine" permettra de créer un service qui rassemblera les fonctions "patrimoine", "logistique et service intérieur" ainsi que "hygiène et sécurité". Les plans de l'école ont fait l'objet d'une numérisation et l'évaluation du patrimoine immobilier est en cours de chiffrage par France Domaine.

Cependant, l'école n'a mis en place ni un schéma directeur du patrimoine, ni un schéma directeur global de maintenance. Elle ne dispose pas non plus d'un logiciel de gestion du patrimoine.

2 • Un patrimoine nouveau à entretenir

L'extension récente de l'école (+ 3 500 m²) a grandement facilité la vie quotidienne des étudiants et des personnels. Elle représente pourtant une nouvelle charge importante dans le budget de l'école.

Celle-ci devra mener une réflexion sur les charges fixes qui en découlent (fluides, maintenance, entretien) ainsi que sur les modalités d'entretien à mettre en œuvre. Point positif, le taux d'encadrement de la fonction "logistique" apparaît confortable (7 agents actuellement et une société de nettoyage pour 11 500 m²). Elle pourrait permettre à l'école d'entamer une réflexion sur l'externalisation intégrale de la fonction nettoyage afin de redéployer des emplois sur la fonction "maintenance" compte tenu de l'extension des surfaces.

V – L'hygiène et la sécurité

La fonction "hygiène et sécurité" est organisée aujourd'hui autour d'un unique ACO qui exerce au sein du service des moyens généraux et du CHS présidé par le directeur. L'école n'envisage pas le recrutement d'un ingénieur hygiène et sécurité auprès du directeur, elle souhaite confier cette mission au futur ingénieur chargé du patrimoine. Solution pragmatique mais qui contrevient à la réglementation. Une solution de mutualisation avec un établissement d'enseignement supérieur du site serait sans doute bienvenue.

Le CHS se réunit régulièrement et associe de façon originale quatre étudiants qui siègent avec voix consultative. Il serait intéressant que des membres du CHS procèdent à des visites régulières *in situ*. L'établissement n'a pas encore fait l'objet d'une visite de l'inspectrice hygiène et sécurité, celle-ci est prévue en 2010. Pour autant, l'école n'a pas reçu d'avis défavorable à la poursuite d'exploitation de la part de la commission de sécurité et des exercices d'évacuation sont régulièrement réalisés. Compte tenu de l'existence de risques particuliers (ouverture 24h/24 d'une partie des locaux aux étudiants en autogestion et organisation de soirées festives au sein de l'école), il conviendrait que la réalisation du "document unique" (DUERP) soit accélérée.

Par ailleurs, l'école ne dispose ni d'un service de médecine de prévention (médecine du travail), ni d'un service de médecine préventive en direction des étudiants. Ces missions sont donc de fait externalisées. Les personnels enseignants ne sont pas examinés, ce qui est contraire au Code du travail.

VI – L'identité de l'établissement

Trois aspects de la vie de l'établissement nous semblent composer cette identité par rapport à d'autres écoles d'architecture :

- d'abord le lieu, dans les Petites Écuries du château de Versailles, donnant une personnalité forte au site et aux bâtiments ;
- la qualité de la vie étudiante, notamment par l'existence d'ateliers ouverts en permanence et le soutien diversifié aux initiatives collectives des étudiants ;
- la création et les modalités de fonctionnement du Centre d'art permettant des échanges de proximité entre les architectes et les artistes.

Conclusion et recommandations



L'établissement bénéficie de dotations importantes au regard des normes des écoles d'architecture. De plus, son équipe de direction lui a permis d'aborder efficacement la période récente, marquée par de nombreuses évolutions. On peut donc considérer que l'ENSA-V dispose d'atouts sérieux et se situe bien dans "la dynamique de réforme et de développement" prônée par le Plan 2008-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture¹. Un certain nombre de points faibles peuvent cependant être relevés.

I – Les points forts

- L'existence d'une tradition de la recherche en architecture et la mise en place du LEAV.
- Le Centre d'art de la Maréchalerie, le haut niveau de sa programmation et la participation active des étudiants à ses activités.
- Une pédagogie efficace, avec un effort important sur l'enseignement des langues.
- Une politique volontariste en matière de vie étudiante, fondée sur la responsabilisation des étudiants ; des ateliers ouverts en permanence, permettant le travail collectif et l'émergence d'initiatives.
- Un patrimoine d'exception, parfaitement entretenu.

II – Les points faibles

- L'inexistence d'une stratégie relative au financement de la recherche.
- Des services aux étudiants défaillants pour partie, ainsi l'environnement numérique de travail et l'accès au sport ; une insuffisante concertation avec le CROUS.
- Des liens encore distendus aux collectivités, en particulier à la ville, malgré la situation privilégiée de l'école aux abords du château, ses ancrages pédagogiques historiques autour de Versailles et de la forme urbaine, ainsi que le Centre d'art qui réalise pourtant l'ouverture du monde de l'école.
- L'absence de schéma directeur et de comité de pilotage SI.
- Une GPEC embryonnaire.

III – Les recommandations

- Aboutir assez rapidement dans la restructuration en cours de la recherche et la mise en place d'un Conseil scientifique ; mieux impliquer les enseignants, au-delà de ceux qui siègent dans les instances de direction (CA et CPR).
- Renforcer la démarche de suivi de l'insertion des anciens élèves.
- Développer les ressources propres, compte tenu des charges croissantes prévisibles à court terme, par la recherche d'apports financiers supplémentaires en provenance des anciens étudiants, de l'animation réalisée autour du Centre d'art contemporain, des collectivités, et par la renégociation des conventions passées avec les partenaires de certaines formations où l'école assure l'essentiel des ressources.

¹ Plan 2008-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, Collège des directeurs des Écoles nationales supérieures d'architecture, DAPA/ DA/Sous-direction de l'enseignement et de la recherche architecturale, janvier 2008.

- Développer la mutualisation de certaines fonctions avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et le réseau des écoles d'architecture.
- Accélérer la reconquête du territoire communal comme objet d'étude en développant les projets en masters sur des sites et des enjeux de la ville ; renforcer à cette occasion les liens avec le service d'urbanisme de la ville ; dans la même perspective, renforcer le partenariat avec le château de Versailles.
- Préserver les éléments qui font l'identité de l'école, en particulier l'ouverture permanente des ateliers et le fonctionnement du Centre d'art contemporain.

Liste des sigles



A

ACMO	Agents chargés de la mise en œuvre des règlements d'hygiène et de sécurité
ADE	Architectes diplômés de l'État
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AM-HAUS	Actualité des modernismes - histoire, architecture, urbanisme, sociétés
ATOS	(Personnels) administratifs, techniciens, ouvriers et de service
AUE	Architecte urbaniste de l'État

B

BDE	Bureau des élèves
BET	Bureau d'études

C

CA	Conseil d'administration
CAO	Conception assistée par ordinateur
CAT	Culture, architecture, technique
CHS	Comité d'hygiène et de sécurité
CPR	Commission de la pédagogie et de la recherche
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CTP	Comité technique paritaire

D

D	(LMD) Doctorat
DAPA	Direction de l'architecture et du patrimoine
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels

E

EA	Équipe d'accueil
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i> (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
ENS	École nationale supérieure
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
ENSA-V	École nationale supérieure d'architecture de Versailles
ENSP	École nationale supérieure du paysage
ENT	Environnement numérique de travail
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPMDNV	Établissement public du musée et du domaine national de Versailles
ERASMUS	<i>European Action Scheme for the Mobility of University Students</i> (programme européen)
ETP	Équivalent temps plein
EU	Europe

F

FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
-------	--

G

GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
------	---

H

HDR	Habilitation à diriger des recherches
HETD	Nombre d'heures d'enseignement équivalent TD par étudiant
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

I

ICADD	Innovation, conception, architecture et développement durable
INRA	Institut national de recherches agronomiques

L

L	(LMD) Licence
L/L1/L2/L3	(LMD) Licence, licence 1 ^{ère} année, 2 ^e année, 3 ^e année
LADRHAUS	Laboratoire de recherche histoire architecturale et urbaine - sociétés
LEAV	Laboratoire de l'école d'architecture de Versailles
LMD	Licence-master-doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances

M

M	(LMD) Master
M/M1/M2	(LMD) Master, master 1 ^{ère} année, 2 ^e année
MSP	Mise en situation professionnelle

P

PAO	Publication assistée par ordinateur
PFE	Projet de fin d'études
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

ReMAP	Recherche, métropoles, architectures, politiques
RH	Ressources humaines

S

SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
SI	Système d'information
SIFAC	Système d'information financier analytique et comptable
STA	Sciences et techniques pour l'architecture

T

TD	Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTC	Toutes taxes comprises

U

UE	Unité d'enseignement
USA	<i>United States of America</i> (États-Unis d'Amérique)
UVSQ	Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------

W

WIFI	<i>Wireless Fidelity</i> (Fidélité sans fil)
------	--

Observations du directeur

date : 15/06/10
affaire suivie par :
Sandrine Turlet
Secrétariat de direction
t. 01 39 07 40 41 - f. 01 39 07 40 99
sandrine.turlet@versailles.archi.fr

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR

n/réf : 100/10/VM/ST

objet : rapport Aeres – section établissement

Le présent rapport traitant successivement des stratégies et de la gouvernance de l'établissement s'achève par une conclusion et des recommandations. Ces dernières sont précieuses pour le devenir de l'Ecole. Elle saura les mettre à profit et devra pouvoir compter sur l'Etat pour ce faire.

La conclusion qui les précède témoigne bien comme le rapport en son entier des atouts sérieux de l'établissement et de son rôle essentiel dans la dynamique de réforme et de développement prônée par le plan national de valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (1).

Cette même conclusion avance l'idée que l'ENSA-V bénéficierait, nous citons : « de dotations importantes au regard des normes des écoles d'architecture ». Peu étayée sans source référencée, basée en partie sur des erreurs matérielles ou d'interprétation dont le relevé a été communiqué à l'AERES, cette appréciation prête à confusion. Nous l'expliquerons. En outre, si la dotation pour l'ENSA-V se réfère à une moyenne il convient tout d'abord de rappeler que celle-ci est particulièrement basse.

En effet, l'AERES est en mesure d'apprécier au vu de l'ensemble des budgets qu'elle observe dans l'enseignement supérieur que l'investissement dans la formation supérieure d'un étudiant en architecture est notablement faible relativement à d'autres formations comparables (2).

En conséquence, la présente partie du rapport réservée aux observations du Directeur nouvellement nommé à l'issue de cette évaluation visera tout à la fois :

- à mieux fonder l'appréciation des ressources de l'Ecole au vu de l'ensemble des 9 missions qu'elle assume (cf. le décret n°78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture) auxquelles s'ajoute la gestion d'un Centre d'art contemporain : la Maréchalerie
- à expliquer comment les recommandations de l'AERES concernant les orientations stratégiques et les évolutions de la gouvernance de l'établissement peuvent être effectivement mises à profit par l'Ecole mais aussi par le ministère de Tutelle.

Recherche et projet d'établissement

La fédération de l'ensemble des forces de recherche de l'ENSA-V en un seul laboratoire, le LéaV, est une situation nouvelle comme l'observe l'AERES. Elle permettra de renforcer la stratégie de l'ENSA-V en matière de recherche, expérimentation pédagogique et d'innovation. Le laboratoire s'est depuis début 2010 rapidement proposé un règlement intérieur rendant opérationnelle la création-fusion des laboratoires précédents et intégrant l'arrivée soutenue de nouveaux chercheurs ayant aussi une activité de maître d'œuvre. Ce règlement sera adopté par le CA de juin 2010 en même temps que sera mis en place un Conseil Scientifique.

(1) plan 2008 - 2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture - Collège des Directeurs des ENSA / DAPA / DA / Janvier 2008

(2) voir coût de l'étudiant ENPC, ENSBA par exemple

Largement composé de personnalités extérieures, ouvert à l'international et au monde de l'art celui-ci accompagnera le laboratoire pour définir une stratégie d'orientation scientifique basée sur le processus de conception architecturale et structurant le nouveau doctorat en architecture. Le laboratoire de l'Ecole d'architecture de Versailles possède un ancrage territorial considéré comme un point fort par l'AERES dans son évaluation par la Section Recherche. Il veillera à

renforcer sa présence et sa complémentarité avec l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines mais aussi à s'inscrire plus largement dans la dynamique de recherche innovation se constituant avec Paris-Saclay (cf : Loi sur le Grand Paris). L'ENSA-V devra ainsi chercher à se positionner au carrefour des problématiques d'innovations technologiques et d'innovations territoriales.

Avec des domaines d'excellence tels que :

- l'histoire de la construction, de l'architecture et de la ville
- la culture constructive et le développement soutenable
- l'esthétique contemporaine et les phénomènes de métropolisation

et cette spécificité d'un enseignement supérieur organisé à 50% autour de la formation au projet par le projet, l'ENSA-V est en capacité de contribuer à l'émergence du pôle à dimension européenne en formation sur Paris Saclay.

Dans cette perspective le LéaV veillera à rendre plus lisible le réseau significatif de coopération internationale culturelle, scientifique et professionnel dont il est acteur. La valorisation culturelle de la recherche peut aussi plus bénéficier du centre d'art qui permet des échanges innovants entre artistes et architectes comme de toucher des publics.

Le laboratoire est pleinement partie prenante de la vie de l'établissement. Les enseignants doivent être plus nombreux à s'impliquer dans la dynamique de recherche et le laboratoire plus ouvert encore aux problématiques de projet qui irriguent la formation supérieure en architecture. Dans cet objectif l'Ecole et sa Tutelle devront soutenir efficacement ceux des enseignants titulaires qui souhaitent soutenir une HDR.

Une véritable stratégie financière est nécessaire en matière de recherche comme le souligne l'AERES. Celle-ci préexiste avec, sous l'impulsion du Président du CA, le développement d'études opérationnelles accompagnant la réflexion urbaine et intéressant les grands maîtres d'ouvrage. Avec la Caisse des dépôts, Post-Immo, la Communauté d'agglomération de St Quentin-en-Yvelines, des premiers contrats sont actuellement en réalisation. Le PRES UNIVERSUD depuis début 2010 a pleinement intégré l'intérêt de son association avec l'ENSA-V. Début 2010, la nouvelle direction de l'Ecole s'est rapprochée de la Présidence de l'UVSQ et de plusieurs grands élus du territoire (....) pour envisager une stratégie partagée et plus ambitieuse.

En cohérence avec ces orientations nouvelles, le Conseil Scientifique mis en place par l'ENSA-V cette année devra accompagner la dynamique de recherche en la plaçant au cœur du Projet d'établissement.

La formation doctorale est dorénavant partie prenante du cursus des études supérieures en architecture. A Versailles celle-ci doit être lisible dans l'ensemble constitué par la nouvelle école doctorale CRIT.

L'ENSA-V est en position de répondre aux besoins des collectivités territoriales et de l'EP Paris Saclay, de disposer d'un centre de ressources et de prospective pour l'aménagement durable de ce territoire d'exception. Pour cela la présence au sein de l'Ecole et de son laboratoire d'une des équipes de l'AiGP et notre adossement à la Fondation Partenariale FONDATERRA (JO du 16/04/2009) constituent de précieux atouts. Ces perspectives nécessitent d'articuler intelligemment les fonctions recherche, étude, valorisation dans le fonctionnement du laboratoire.

Dynamiques étudiantes/Qualité, diversité et excellence de l'offre de formation

L'AERES souligne l'efficacité de la pédagogie, et « la politique volontariste en matière de vie étudiante fondée sur la responsabilisation, des ateliers ouverts en permanence, permettant le travail collectif et l'émergence d'initiatives ».

Les étudiants en effet sont acteurs de leur formation et de la vie de l'établissement. Pour conforter cette dynamique l'Ecole a constitué un groupe de travail (administratif, enseignants, et étudiants) pour optimiser l'environnement numérique de travail comme vecteur de communication (interne/externe).

Pour amener à une plus grande implication du CROUS et rendre accessibles à nos étudiants l'ensemble de ces services la nomination récente sur notre proposition de la Direction Adjointe de l'ENSA-V au CA du CROUS sera un atout. L'absence de véritable campus sur Versailles doit inviter la Ville comme suggéré par l'AERES à soutenir l'accès au logement pour les étudiants et les workshops internationaux de l'Ecole et à favoriser l'accès à des équipements sportifs. La relance du concours étudiant (AKA) conduit avec la Ville favorisera cette recherche de complémentarité avec l'action locale.

Pour renforcer la démarche de suivi de l'insertion des anciens étudiants, leur mise en réseau et développer les liens avec la profession, l'Ecole a mobilisé son service communication afin de constituer un véritable observatoire interactif des débouchés et de la diversification des pratiques.

Après un premier cycle consacré aux fondamentaux de l'architecture, l'offre de formation en second cycle doit être rendue plus lisible et complémentaire de celle regroupée par UNIVERSUD sur Paris Saclay.

Pour le cycle architecture conduisant au diplôme d'Etat d'architecte (conférant le grade de master) les axes thématiques de force doivent être plus visibles et connectés au potentiel de recherche de l'établissement.

L'offre en masters spécialisés en association avec l'Université mixte des publics d'origine disciplinaires différentes et défrichent de nouveaux domaines de professionnalisation. Cette dernière gagnerait à se structurer autour de trois masters aux thématiques bien identifiées en phase avec le Projet d'établissement et la dynamique de PRES : jardins et patrimoine, culture constructive et écoville, histoire et métropolisation.

La nouvelle direction de l'ENSA-V s'est à nouveau rapprochée de celle de l'ENSAP. Comme le relève l'AERES le rapprochement de nos écoles devrait être encouragé par les tutelles (Culture/Agriculture) et l'harmonisation des cursus et des statuts d'enseignants. L'AERES souligne que cette volonté de rapprochement est réelle du côté de l'ENSA-V. La réciprocité dans la désignation du directeur de l'une des écoles dans le CA de l'autre serait pertinente en ce sens.

L'initiation à la recherche par la recherche est partie prenante de la formation en master pour l'ensemble des cursus et doit s'appuyer sur les forces du laboratoire. Plus de cohérences pédagogiques et scientifiques sont à établir entre enseignement du projet et séminaire.

La dynamique autour de l'HMO doit être valorisée pour développer les relations avec la profession en phase avec l'observatoire des débouchés et pour accompagner l'émergence de nouvelles pratiques.

La formation aux concours d'AUE remarquée par l'AERES gagnerait à être mise en réseau avec d'autres ENSA (celle de Lyon par exemple) en coordination avec la Tutelle.

Pour valoriser l'accueil à l'ENSA-V d'une antenne de l'université américaine d'Urbana, l'Ecole a entrepris ces dernières années d'importants efforts : le studio intensif « Green box » rassemble les étudiants français et américains autour d'un projet d'habitat durable avec un enseignement unique en anglais, le développement de tandems linguistiques est systématiquement soutenu, et à compter de la prochaine année universitaire un atelier d'art sera également partagé.

Ressources propres, partenariats et investissement de l'Etat

L'AERES souligne que les masters co-habités avec l'Université sur des thématiques spécifiques co-impliquant le MESR sont fortement soutenus par l'ENSA-V qui en assume la charge à 80%. L'Agence recommande la « renégociation des conventions passées avec les partenaires ... de formation où l'Ecole assure l'essentiel des ressources ». L'Ecole et sa Tutelle, le MCC, devront pouvoir compter sur la compréhension de l'UVSQ et du MESR pour convenir de meilleurs équilibres.

L'AERES souligne comme point fort de l'ENSA-V son « patrimoine d'exception, parfaitement entretenu ». L'Agence constate également que « l'extension récente de l'Ecole (+ 3 500 m²) représente une charge nouvelle importante pour le budget de l'Ecole », soulignant par ailleurs « la rigidité croissante » de son budget (cf : sommaire et p 22). Elle conclut sur ce point qu'une telle « situation ne sera pas soutenable à long terme ». Le programme 224 ne peut servir entièrement à la maintenance d'un patrimoine aussi exceptionnel. Le volume des espaces, l'interdiction de protections thermiques classiques au titre de la conservation induisent par ailleurs une forte augmentation de la charge énergétique. Le budget de l'Ecole pour la pédagogie et la recherche (sans compter les autres missions...) pourrait rapidement devenir exsangue.

Par ailleurs l'AERES suggère « l'externalisation intégrale de la fonction de nettoyage ». Partout où cela apporte au meilleur coût une même qualité de service, l'ENSA-V a fait le choix de l'externalisation. Dans le cas spécifique de l'Ecole occupant le patrimoine du Château découpler la fonction nettoyage de la fonction surveillance conduirait à renchérir la charge incompressible pour l'Etat. Le maintien des ateliers ouverts en permanence jugé positif par l'Agence impose une gestion adaptée.

L'AERES a évalué très positivement la synergie potentielle entre l'Ecole et le Centre d'Art Contemporain qu'elle accueille : la Maréchalerie. Ce centre dont l'AERES souligne par ailleurs la productivité est renommé de par ses

installations et trouve pleinement sa place dans le réseau des Centres d'art contemporains en IDF. La charge de fonctionnement (315 000 €/an) est assumée par l'ENSA-V dans le cadre de sa dotation (programme 224). Celle-ci doit donc être évaluée en conséquence. L'aide du MCC au titre de la création et de sa diffusion n'est de l'ordre que de 5 à 30 000 €/an sur objectifs.

L'AERES préconise pour l'ENSA-V une gestion globalisée de ses emplois. Les ressources humaines de l'établissement sont constituées d'emplois d'Etat et d'emplois d'établissement. L'Ecole attache une grande importance à la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences mais ses marges de manœuvre pour progresser dans ce domaine dépendent des dispositifs arrêtés par la Tutelle.

L'Agence, enfin s'interroge sur la pertinence de la décentralisation du mandatement. Ce dernier a été mis en place par l'établissement suite aux engorgements progressifs et répétitifs constatés au service des achats à partir de 2001, année qui a marqué une forte progression du budget. L'Ecole s'est attachée à développer la polyvalence des compétences au sein des différents services ordonnateurs. L'établissement ne semble pas avoir l'importance suffisante pour justifier d'une cellule spécifique au mandatement.

Ancrage territorial et ambition internationale

Comme précédemment remarqué par l'AERES, l'Ecole bénéficie de sa localisation à Versailles dans le patrimoine du Château. A l'international elle est d'emblée repérée comme un produit de l'excellence française. Mais le site d'enseignement supérieur et de recherche auquel elle appartient localement est plus vaste, c'est celui de l'opération Paris-Saclay dont la compétitivité et l'échelle territoriale constituent un moteur aux plans européen et international.

Par son histoire et son identité (l'art et l'histoire de l'architecture et de la ville) mais aussi grâce à son potentiel de recherche, d'innovation pédagogique, et à son ouverture à l'art contemporain, l'ENSA-V doit rendre identifiable son positionnement à l'international. Aujourd'hui les workshops internationaux qu'elle organise avec les universités de Shanghai, Kyoto, Bangkok, Rio de Janeiro, Dakar, Chicago doivent l'inviter à proposer à nos partenaires étrangers la thématique du développement soutenable des métropoles comme centrale et à croiser en coordination avec l'ArGP les coopérations universitaires et les coopérations internationales entre collectivités territoriales.

A chaque fois que cela est possible les relations internationales développées par l'ENSA-V doivent valoriser Paris-Saclay et réciproquement.

L'ENSA-V, enjeu majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

La rénovation de l'Ecole de Versailles pour la positionner comme l'une des meilleures à l'échelle nationale et internationale est en marche. L'AERES observe que « l'Ecole associe une vision de l'architecture, du rôle de l'architecte, à une bonne capacité organisationnelle ». En effet, l'ENSA-V vise à créer de justes conditions matérielles, pédagogiques et scientifiques très favorables au fonctionnement interne de l'établissement et à son ouverture sociale.

L'AERES dans son rapport souligne que : « la Tutelle, confrontée au départ annoncé du directeur, devra s'attacher à garantir la pérennité des actions entreprises dans l'établissement ». Avec l'entrée en fonction d'un nouveau directeur en janvier 2010 il convient en effet pour le ministère de Tutelle et la DGP d'assurer :

1. la maintenance du patrimoine des petites écuries du château de Versailles, de la Maréchalerie et de la Forge
 2. la transcription budgétaire des impacts de la mise en place de la réforme LMD (HMO, Doctorat).
 3. le maintien du fonctionnement des ateliers ouverts 24h/24h que l'AERES recommande fortement de préserver
 4. un réel encouragement par le ministère de Tutelle à soutenir des HDR
 5. des facilitations pour la recherche d'appuis extérieurs : UVSQ, collectivités territoriales, EP Paris-Saclay, ArGP, Caisse des dépôts, institutions étrangères (pour coopérations scientifiques et artistiques).
 6. l'affectation à la recherche d'un ETPT permettant de conjuguer à l'effort de l'Etat celui du partenariat privé.
- Ces conditions ne sont aujourd'hui pas réunies.

L'Etat malgré la contrainte globale grandissante qui pèse sur son budget a des marges de manœuvre pour assumer ses responsabilités à l'égard de l'ENSA-V

- mieux répartir les crédits du programme 224 enseignement supérieur relevant de la culture,
- mobiliser d'autres crédits concernant la conservation du patrimoine (programme 175) et le soutien à la création (programme 131),

- recourir au dispositif des initiatives d'excellence prévu par l'Emprunt national pour valoriser la capacité de réponses de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture aux enjeux du Grenelle de l'environnement.

L'AERES, par la qualité de ses évaluations pour l'Ecole de Versailles (Sections Gouvernance et Recherche), confirme le fort potentiel de l'ENSA-V, aide l'établissement à réactualiser son projet, sa gouvernance et à définir ses stratégies dans le nouvel espace de l'enseignement supérieur et la dynamique de Paris-Saclay. Ce faisant, l'Agence conforte le double impératif pour l'Etat, les collectivités publiques territoriales et le partenariat privé, chacun dans leur responsabilité et compte tenu de leurs attentes vis à vis de l'Ecole :

- de préserver ses moyens,
- d'investir plus dans son potentiel,
- et de valoriser l'établissement dans les initiatives d'excellence projetées avec l'Emprunt national.

C'est un triple pari mais c'est le seul soutenable. L'établissement par ses efforts de modernisation et d'ouverture mérite cette confiance. L'Ecole intègre la culture de l'évaluation et avec le nouveau président du CA, nous veillerons à ce que les engagements pris avec elle soient respectés. L'AERES nous en sommes convaincus pourra nous y aider.

Vincent MICHEL
Directeur de l'ENSA-V



Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles a eu lieu les 17 et 18 novembre 2009. Le comité d'évaluation était présidé par Madeleine **Brocard**, professeur émérite.

Ont participé à l'évaluation :

Philippe **Bragard**, professeur à l'Université catholique de Louvain en Belgique

Patrick **Dieudonné**, directeur de l'institut de géoarchitecture de l'UBO

Ulrich **Huygevelde**, Ancien Vice-président étudiant de l'Université de Nantes

Claude **Montfort**, architecte professionnel

Catherine **Semidor**, Professeur, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Damien **Verhaeghe**, Secrétaire général, Université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2

Geneviève **Grangeas** déléguée scientifique et Valérie **Philomin**, chargée de projet représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.